

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 10 JUILLET 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le **VENDREDI 10 JUILLET 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 3 juillet 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DEGRACE Marie-Josée, SUBTIL Vanessa, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Nathalie ROUX a donné procuration à M. Jean-Claude DISSAUX,
Mme Marie-Christine DECRIEM a donné procuration à Mme Françoise ALLOUCHERIE,
Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme Florence WOZNY,
M. François LERMYTTE a donné procuration à M. Gérard OBOEUF,
Mme Christine CATTY a donné procuration à Mme Odile BAUDEQUIN,
Mme Stéphanie CHRETIEN a donné procuration à M. Frédéric DUBUISSON.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20200716-2020-07-06-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020
Page 1 sur 3

OBJET : MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE.

2020-07-N° 6

Dans la continuité des services liés à la télécommunication, il convient de réaliser une nouvelle convention de groupement de commandes, avec pour date de mise en application le 1er mars 2020.

Les principes fondamentaux de cette nouvelle convention restent inchangés par rapport à la précédente. Les membres du groupement restent la ville d'Aire-sur-la-Lys et le CCAS d'Aire-sur-la-Lys.

Il est rappelé qu'un groupement de commandes permet à plusieurs acheteurs publics de se regrouper, pour coordonner et regrouper leurs achats, choisir un ou plusieurs prestataires communs afin de réaliser des économies d'échelle. Il peut être créé pour satisfaire des besoins ponctuels ou permanents. Il peut concerner tous les types de marchés.

Sa création nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Cette convention a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordonnateur chargé d'organiser la procédure de passation du ou des marchés nécessaires, communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le nouveau marché de télécommunications, effectué en 2 lots (lot 1 pour la téléphonie fixe, et lot 2 pour la téléphonie mobile), dont les prestataires ont été attribués suivant la délibération 2020-02-N°5, a été notifié en date du 6 mars 2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. JEAN-CLAUDE DISSAUX, Maire,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE :

ARTICLE 1^{er} - CONSTITUER un groupement de commandes dont les membres sont la Ville d'Aire-sur-la-Lys et le CCAS d'Aire-sur-la-Lys, **ETANT PRECISE** que le groupement est compétent pour les marchés de services de télécommunications, jusqu'à la fin du présent marché, soit jusqu'au 1er mars 2024 ;

ARTICLE 2 - APPROUVER la convention constitutive de groupement de commande afférente ;

ARTICLE 3 - AUTORISER M. le Maire à signer cette convention ainsi que les avenants qui s'y attachent.

ARTICLE 4 - DEISGNER M. le Maire comme coordonateur.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

